Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et a l'étiquétage des produits biologiques											
	I.1 Numéro du document		<u> </u>			I.2 Type d'Opérateur						
	FR-BIO-09.250-00	57036 2025 001			☑ Opérateur							
	1 K-B10-03.230-00	37030.2023.001	- 表質			, .						
			523		☐ Groupe d'o	perateurs						
			غوا									
s			r ta									
re												
<u>.</u>		_		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
žai	I.3 Opérateur ou	ı groupe d'opérateur:	S		I.4 Autorité cor	npétente ou Autorité / C	organisme de co	ntrôle				
ij	Nom	BARABIO (SARL)			Autorité	CERTIPAQ BIO (FR-E	SIO-09)					
히	Adresse	30 route de Kerour			Adresse	77 impasse Jean-Moi	uillade , 85000, l	La Roche-sur-Yon				
ıts	Dave	29500 Ergué-Gabér France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR				
en	Pays	rrance	Code 130	r K								
Partie I: Éléments obligatoires	I.5 Activité ou ac	ctivités de l'opérateu	r ou du groupe d'o	pérateurs								
Élé	• Préparation											
Ι:	• Distribution /	Mise sur le marché										
ie												
ırt												
P	I.6 Catégorie ou méthodes de pro	catégories de produi	ts visées à l'article	35, paragraphe 7, d	lu règlement (UI	E) 2018/848 du Parlemer	it européen et d	u Conseil et				
						ériel de reproduction de						
	_	de production:	non transformes, y	compris ies semen	ces et autre mat	erier de reproduction de	23 Vegetaax					
		ion biologique, sauf d	lurant la période d	le conversion								
	P	0 1 0	.									
	• (b) Animaux e	t produits animaux r	non transformés			4 .						
		le production:										
	– producti	ion biologique, sauf d	lurant la période d	le conversion		4/.						
	• (d) Produits as	ricoles transformés	y compris les prod	duits de l'amiacultu	re destinés à l'a	limentation humaine						
		de production:	y compris ies proc	rans ac r aquacana	re, destines a ru	internation namanic						
		ion de produits biolog	giques									
	P		5 1									
	Le présent docu	ment est délivré con	formément au règi	lement (UE) 2018/84	l8 et certifie que	l'opérateur ou le group	e d'opérateurs (choisir ce qui				
	convient) satisfa	iit aux exigences dud	lit règlement.			1 0 1	•	1				
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité							
	,	40: : 000		T	Certificat vala	ble du 16/06/20	25 au	31/03/2027				
	Date	16 juin 2025 10:51:38 +02	Nom et CER signature	TIPAQ BIO	Certificat valar	nie uu 10/00/20	23 au	31/03/2027				
		(Europe/Luxem bourg)										
	Lieu	La Roche-sur-										
		Yon (FR)		7								

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Nom du produit		Code de la nomenclatur (CEE) n° 2658/87 du Con champ d'application du	e combinée (NC) visé au règlement seil pour les produits relevant du règlement (UE) 2018/848				
Commerce de détail de fru Fruits confits	uits et légumes de conserv	ration :		Biologique			
Commerce de détail de fru Fruits secs, Mélanges de gi	lits et légumes de conserv raines et fruits secs	ration :		Biologique			
Commerce de détail de pro				Biologique			
Commerce de gros d'oeufs	3			Biologique			
Commerce de gros de fruit	ts et légumes frais : Pomn	nes		Biologique			
Commerce de gros de prod	•			Biologique			
Pain	zurio de zourungerie puta			Biologique			
Pâtisserie et viennoiserie				Biologique			
II.2 Quantité de produits							
II.3 Informations sur les terres							
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
•							
Activité	Description de l'activité o point 5	u des activités visées à la partie I					
Activité Préparation		u des activités visées à la partie I	• Réalisation d'une activité ou d compte propre	'activités pour son			
	point \$	u des activités visées à la partie I	• Réalisation d'une activité ou d	•			
Préparation Distribution / Mise sur le marché	point 5		 Réalisation d'une activité ou d compte propre Réalisation d'une activité ou d 	'activités pour son			
Préparation Distribution / Mise sur le marché II.6 Informations sur l'activit 2018/848	point 5 - té ou les activités réalisées p éalisant une ou des activités nt l'opérateur ou le groupe e	par le tiers sous-traitant conform s pour l'opérateur ou le groupe d d'opérateurs reste responsable e	 Réalisation d'une activité ou d compte propre Réalisation d'une activité ou d compte propre 	activités pour son			
Préparation Distribution / Mise sur le marché II.6 Informations sur l'activit 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants re règlement (UE) 2018/848, dor il n'a pas transféré cette resp	point 5 - té ou les activités réalisées p éalisant une ou des activité nt l'opérateur ou le groupe ponsabilité au sous-traitant	oar le tiers sous-traitant conform s pour l'opérateur ou le groupe d d'opérateurs reste responsable e	Réalisation d'une activité ou d compte propre Réalisation d'une activité ou d compte propre ément à l'article 34, paragraphe 3, de	du règlement (UE) le 34, paragraphe 3, du logique et pour lesquel			
Préparation Distribution / Mise sur le marché II.6 Informations sur l'activit 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants re règlement (UE) 2018/848, dor il n'a pas transféré cette resp	point 5 - té ou les activités réalisées p éalisant une ou des activités nt l'opérateur ou le groupe oonsabilité au sous-traitant ditation de l'organisme de c	par le tiers sous-traitant conform s pour l'opérateur ou le groupe d d'opérateurs reste responsable e ontrôle conformément à l'article	Réalisation d'une activité ou de compte propre Réalisation d'une activité ou de compte propre ément à l'article 34, paragraphe 3, d'opérateurs conformément à l'article ne ce qui concerne la production biodes	du règlement (UE) le 34, paragraphe 3, du logique et pour lesquel			
Préparation Distribution / Mise sur le marché II.6 Informations sur l'activit 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants re règlement (UE) 2018/848, dor il n'a pas transféré cette resp	point 5 - té ou les activités réalisées p éalisant une ou des activités nt l'opérateur ou le groupe oonsabilité au sous-traitant ditation de l'organisme de c ditation COFF	par le tiers sous-traitant conform s pour l'opérateur ou le groupe d d'opérateurs reste responsable e ontrôle conformément à l'article	Réalisation d'une activité ou de compte propre Réalisation d'une activité ou de compte propre ément à l'article 34, paragraphe 3, d'opérateurs conformément à l'article ne qui concerne la production biology. 40, paragraphe 3, du règlement (UE)	du règlement (UE) le 34, paragraphe 3, du logique et pour lesquel			